

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal d'URGENCE du Mardi 6 septembre 2016

Ce mardi 6 septembre 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Michèle AGNES, Pascal BIREE, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Jean LEDOYEN, Manuel RIVET, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Michel LEMOSQUET, Yves GOSSELIN, Pascale DUBOSCOQ, Béatrice GOSSELIN, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Sandrine LEJEUNE, Sylvie BEAUFILS, Hubert BAZIN, Auguste TESSON

Excusés : Gérard LARSONNEUR, Julien BURNEL

**Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Jean-Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN
Claudine LEDOLLEY ayant donné pouvoir à Michèle AGNES
Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à David LAURENT
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Hubert BAZIN**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Auguste TESSON est désigné secrétaire de séance.

II- Travaux d'urgence de défense contre la mer

Lors de la dernière réunion du conseil municipal le 19 juillet, Monsieur le Maire a été autorisé à lancer l'étude confiée au cabinet ESPACE PUR. Pour rappel, il s'agit d'une étude technique de faisabilité de protection de notre cordon dunaire qui s'inscrira dans une réflexion globale de l'équilibre sédimentaire de la grande plage de Gouville.

Dans le cadre de cette étude, suivie par Monsieur Franck LEVOY qui assure une mission d'assistant à maître d'ouvrage, des réunions et notamment en partenariat avec les services de l'Etat, étaient programmées.

En parallèle et suite aux nouveaux dégâts lors de la marée du 20/08 d'un coefficient de 102 et accompagnés de très forts vents, la situation n'est devenue que plus urgente et notamment à l'extrémité du camping municipal.

Monsieur DEVIS, en charge de ce volet à la DDTM est venu en mairie, accompagné de ses techniciens en charge de la gestion du littoral et du trait de côte, le 30 août dernier.

Monsieur le Maire avait préalablement pris attache de Mme CORNIC de l'entreprise ESPACE PUR pour connaître ses premières analyses de la situation et préconisations.

Lors de cette rencontre du 30 août, les services de l'Etat ont entendu l'urgence de la situation et l'enjeu des infrastructures touristiques et économiques à protéger. Ils ont rappelé les effets de la cale mais unanimement il a été reconnu son indispensable usage pour l'activité économique locale. Les services de l'Etat préconisent qu'une réflexion puisse être menée pour mesurer ses impacts sur le transit hydro sédimentaire.

Il a également été évoqué des fonds de l'Etat, appelés AFTIF, auxquels nos travaux de protection pourraient être éligibles (jusqu'à une prise en charge à hauteur de 80 %), s'ils s'inscrivent dans une démarche globale et font appel à des méthodes de défense dites « douces ».

La demande d'enrochement, même temporaire, ne saurait par contre recevoir d'avis favorable de la part des services de l'Etat.

Mais il a été proposé d'accepter exceptionnellement et dans la prévision des toutes prochaines grandes marées des 17-20 septembre (coefficient 112) et des 15-19 octobre (coefficient 114), de renforcer notre opération de big bags, par de nouvelles rangées de protection de sacs en parallèle d'un rechargement en sable, derrière ces sacs, aux pieds de la dune, dans la zone la plus fragile et la plus érodée soit à l'angle nord du camping le Sénéquet et en façade des campings.

Dans une réflexion plus globale et pour ne pas se cantonner à une intervention dite d'urgence, ESPACE PUR pourra nous proposer des préconisations à l'aide de modules séparés et évolutifs (dans leur hauteur notamment) de type STABIPLAGE en double matériaux tissés et non tissés, résistant à l'abrasion, la traction et aux UV, qui serviraient d'encrage au sable pour compenser notamment l'effet de la cale.

L'étude, quant au dimensionnement de cet (ces) ouvrage (s), son positionnement exact (sous la forme d'un épi perpendiculaire et peut être cumulé avec d'autres modules implantés longitudinalement), est encore en cours. Mais le principe semble retenir l'accord des services de l'Etat. Cette mise en œuvre devra sans doute être doublée de remaniements de nos sacs, restauration et peut être rallongement de nos épis en bois et de rechargement en sable.

Les opérations de rechargement en sable se feraient alors en plusieurs étapes en parallèle des ouvrages de protection qui seraient mis en œuvre à court et moyen terme et en fonction du captage sédimentaire naturel.

En parallèle, il a été rappelé avec insistance par les différents représentants de l'Etat, qu'un repli stratégique (au moins partiel) des infrastructures touristiques doit être évoqué et envisagé. Un dossier d'étude de faisabilité pourra accompagner nos démarches à échelle du long terme (de l'ordre d'une génération).

Premières interventions envisagées en urgence sur le secteur depuis l'angle nord du camping le Sénéquet et en façade de nos campings (représentant environ 300 à 500 mètres linéaires) :

- Semaine 36 -: remplissage de sacs en géotextile (big bag) et mise en place de ces sacs en pieds de dune avec remaniement des protections en place pour venir les renforcer
- Semaine 37 – du 12 au 16 septembre : rechargement en sable en pied du cordon dunaire

Pour cela, les devis proposés sont :

- BAOBAG : pour fourniture de 900 sacs dit « big bags » à 4.70 € HT/pièce, soit 4 230 € HT, soit 5 076 € TTC
- Devis FRANS BONHOMME : pour la fourniture de géotextile (« bidim ») pour envelopper les rangées de sacs qui vont être posés, pour un montant total de 4 932 € HT, soit 5 918.40 € TTC
- Devis TERMALOC : pour location d'une pelle du 06/09 au 16/09, soit 10 jours au PU de 275 € HT /jour et transport aller/retour de 400 € HT et 165 € d'assurance soit un total de 3 315 € HT, soit 3 978 € TTC
- Devis THOMAS & FILS SARL : pour location de deux auto-chargeuses pour nivellement du sable apporté en pied de dunes du 12 au 16/09, à 110 € HT/heure pour 7.5 h/jour et 5 jours, pour un montant total de 4 125 € HT, soit 4 950 € TTC
- Devis PATRICK POISSON T.P. : pour location de trois attelages (tracteur + remorque) avec chauffeurs pour le transport du sable : 51.80 € HT/heure/attelage, soit 362.60 €/jour/attelage soit pour 5 jours et 3 attelages le prix total de 5 439 € HT soit 6 526.80 € TTC
- Devis DENIS DESVALLEES : pour location de cinq attelages (tracteur + remorque) avec chauffeurs pour le transport du sable : 58 € HT/heure/attelage, soit 406 €/jour/attelage soit pour 5 jours et 5 attelages le prix total de 10 150 € HT soit 12 180 € TTC

Après un long débat et la présentation des solutions envisagées, tant dans l'urgence que celles à moyen et plus long terme, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux de protection du cordon dunaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- cette solution d'urgence de consolidation de nos protections en sacs, renforcée par un « épi » en sacs à l'extrémité nord du camping le Sénéquet et confortée par une opération de rechargement en sable des pieds de dunes
- la proposition de positionner des modules de type STABIPLAGE dans une démarche de protection à moyen et long terme, confortée également par des opérations de rechargement en sable, selon l'évolution du captage sédimentaire naturel en parallèle de la restauration et éventuelle évolutions à donner aux épis actuels en bois ainsi que le remaniement des big bags de protection installés et en cours de renforcement
- d'inscrire la réflexion d'un repli d'une partie des installations, considérant néanmoins l'échelle de long terme à cette possibilité, nécessitant tant des besoins d'acquisitions foncières et d'évolution de notre document d'urbanisme, qu'un investissement important

Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **de retenir les devis ci-dessus proposés pour les premières interventions d'urgence, représentant un coût total de 32 191 € HT, soit 38 629.20 € TTC**
- **d'engager cette somme au budget communal**
- **de charger Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat**

Sylvie BEAUFILS demande quelle est la position de Monsieur LEVOY par rapport au trait de côte. Monsieur le Maire lui fait part de ses constats et inquiétudes ainsi que de son approbation de principe pour les protections d'urgence et de plus long terme aujourd'hui proposées. Il rappelle que les modules de type STABIPLAGE posés à St Jean le Thomas ne sont posés, à titre expérimental, que depuis le mois de juin. Ces protections ont été préconisées par Monsieur Levozy.

Les préconisations de Mme CORNIC sont présentées aux CM. L'étude complète sera envoyée par mail à tous les conseillers municipaux.

Sylvie Beaufils demande si le coût du repli des infrastructures du camping a été estimé. Monsieur le Maire souhaite détailler cette question, car si le repli stratégique fait partie des réflexions à long terme, à échelle environ d'une génération, au-delà de son coût sans doute important, il nécessite des démarches en matière de document d'urbanisme à modifier et autres nombreuses autorisations à obtenir (propriétés foncières...) qui dépassent la simple question du coût. Monsieur le Maire rappelle, en outre, que le lieu de repli possible, notamment le terrain à l'époque envisagée pour l'extension du camping municipal, avait fait l'objet d'un recours contentieux et le permis d'aménager avait dû être retiré. Ainsi l'actuel P.L.U. n'a pu inscrire cette emprise foncière à destination d'implanter des infrastructures touristiques.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été largement abordé avec les représentants de l'Etat, que cette réflexion doit être gardée à l'esprit et devra être envisagée dans le cadre d'une future révision du P.L.U.

Informations diverses:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'ADMR rend la gestion des PUV à la commune via le CCAS. Monsieur Gaillet et Monsieur le Maire ont rencontré tous les résidents accompagnés de leur famille ou proche pour leur exposer l'avenir de la gestion de cette structure étant entendu que la philosophie de base sera maintenue. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une toute prochaine réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les conseillers des bonnes évolutions d'adhésion des habitants de Boisroger à l'association de sauvegarde des églises de Linverville, Montcarville et désormais Boisroger. Il encourage les élus de Boisroger de poursuivre leurs démarches !

Monsieur le Maire confirme aux conseillers, que les travaux d'enrobé de la cour de l'école élémentaire ont été réalisés durant l'été.

TOUR DE TABLE:

F. K'DUAL informe que le repas des cheveux blancs se tiendra le mercredi 12 octobre à Gouville ; Monsieur Lemosquet précise que celui de Boisroger se tiendra en janvier 2017.

F. LEGRAS informe les conseillers, que BOISROGER a reçu le 2ème prix de la commune fleurie au concours cantonal.

Sylvie BEAUFILS demande ou en sont les enregistrements des vitesses des radars pédagogiques, il est entendu que Gérard LARSONNEUR redonne des précisions sur ce sujet lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.